

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à François Desquesnes, Vice-Président
et Ministre des Infrastructures, concernant
**La gouvernance et la gestion financière
du Port Autonome de Liège (PAL)**

Lors de la présentation du 36^e cahier d'observations de la Cour des comptes, des éléments préoccupants ont été mis en lumière concernant la gestion des ports autonomes wallons, et notamment celle du Port autonome de Liège (PAL).

Vous avez reconnu le caractère insatisfaisant de la situation actuelle, pointant l'absence de contrats de gestion pour les quatre ports autonomes et le manque de mutualisation des moyens. Cependant, certains aspects spécifiques au PAL méritent des éclaircissements et une attention particulière.

En effet, le PAL est confronté à des dépassements budgétaires récurrents et à une gestion tardive ou erronée des subventions régionales. Quels moyens le PAL prévoit-il pour résoudre ces dépassements budgétaires et garantir une gestion plus rigoureuse des subventions? Des mécanismes de suivi ou de contrôle supplémentaires seront-ils mis en place pour prévenir ces problèmes à l'avenir?

Enfin, vous avez évoqué la nécessité de mutualiser les moyens et de professionnaliser davantage la gestion des ports autonomes wallons. Pouvez-vous préciser les actions envisagées pour mutualiser les ressources et optimiser la gestion des fonctions administratives et financières entre les ports autonomes, et dans quel calendrier ces actions pourraient être mises en œuvre?

Réponse du Ministre Desquesnes:

[Mars 2025]

Le Port Autonome de Liège (PAL) est une entreprise publique autonome dotée d'un organe d'administration où siègent des représentants de tous les groupes politiques. Le Gouvernement a la charge de veiller à la bonne exécution du contrat de service public.

Ainsi, une note d'orientation est en cours d'élaboration et sera proposée, prochainement, au Gouvernement. Elle visera une gestion plus moderne, efficace et efficiente des quatre ports fluviaux wallons et sera mise en place afin de répondre le plus efficacement aux enjeux économiques, climatiques et de mobilité, comme indiqué dans la DPR.

Les ports s'allient à la volonté de faciliter leurs processus, leurs « reportings » par le partage d'outils et par la mise en place d'une vision régionale.

Par ailleurs, le Port autonome de Liège (PAL) a été interrogé et me fait part des éléments de réponse suivants.

« Le PAL ne dispose pas de subvention de fonctionnement. Il en dispose pour les travaux qu'ils mènent avec la collaboration de la direction des voies hydrauliques de Liège du SPW MI. Lors de dépassement éventuel, le PAL assume ceux-ci par une reventilation entre les adresses budgétaires qui lui sont dévolues. Cela n'a pas d'incidence sur le budget du SPW MI.

Le PAL a mené l'achat du logiciel comptable Adfinity via un marché public conjoint aux quatre ports. Il est mis en place depuis le 1^{er} janvier 2024 et permet l'intégration des comptabilités générale et budgétaire. Le suivi financier en est amélioré. »